

Le 25 avril 2023

Lettre ouverte à M. Pap NDIAYE, Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Monsieur le Ministre,

Dans un communiqué publié le 24 avril 2023, le Bureau de la Société des agrégés a fait part à l'opinion publique de sa déception devant les mesures annoncées le jeudi 20 avril 2023 par le Président de la République, puis confirmées et détaillées par le ministère. La « revalorisation socle » est loin de compenser la perte du pouvoir d'achat cumulée depuis des décennies et le « pacte enseignant » lui paraît discriminatoire et dangereux. Bien que vous ne soyez pas le seul responsable du budget qui vous a été attribué, nous nous permettons d'attirer votre attention sur l'insuffisance des mesures annoncées pour l'ensemble des professeurs.

Nous regrettons aussi de devoir constater que le corps des agrégés est, une fois de plus, particulièrement lésé. Les agrégés ont déjà été laissés pour compte lors des précédentes revalorisations (plan Jospin de revalorisation de la fonction enseignante en 1990, PPCR en 2017), les hausses décidées pour ce corps étant proportionnellement bien inférieures à celles des autres corps. Les mesures que vous venez d'annoncer confirment ce déclasserment des agrégés.

Ainsi, pour nous limiter à quelques exemples, la prime d'attractivité se traduit pour les professeurs agrégés par une hausse moindre en pourcentage. De même le taux uniforme de rémunération des 18 heures de remplacement ponctuel, dans le cadre du « pacte », est défavorable aux agrégés. De plus, les agrégés affectés dans l'enseignement supérieur (PRAG) semblent, une fois de plus, totalement oubliés.

Quant au « pacte enseignant », censé permettre aux professeurs volontaires de bénéficier d'une revalorisation supplémentaire, il nous paraît critiquable dans son principe comme dans son application. Il ne constitue en rien une « revalorisation », puisqu'il s'inscrit dans la logique du « travailler plus pour gagner plus ». Il vient s'ajouter aux heures supplémentaires déjà imposées à de nombreux professeurs et à un temps de travail estimé, par le ministère lui-même, à 43 heures hebdomadaires en moyenne. Il est inéquitable, les missions particulières étant fonction de la nature et des besoins des établissements et, comme le reconnaît le ministère, moins souvent attribuées aux femmes. Il risque, en outre, d'instaurer une prime à la docilité, et de peser sur les avis de la hiérarchie pour l'accès à la hors classe ou à la classe exceptionnelle.

Agrégé vous-même et chercheur, vous savez pourtant par expérience à quel point il importe qu'un professeur puisse consacrer du temps à la lecture, à la mise à jour de ses connaissances, à la recherche, à d'autres activités socialement utiles.

C'est pourquoi nous vous demandons solennellement de renouer un pacte de confiance avec les professeurs, en procédant à une revalorisation substantielle des rémunérations de l'ensemble des personnels, dans des proportions équitables pour tous les corps, garantie par une loi de programmation pluriannuelle.

La revalorisation financière doit s'accompagner d'une reconnaissance morale et sociale. En ce qui concerne les agrégés, nous vous demandons, une nouvelle fois, de veiller à ce que la qualification et les compétences des agrégés soient pleinement utilisées et mieux prises en compte, notamment dans leur affectation en lycée. Il est anormal que 20% des agrégés soient affectés en collège, souvent contre leur gré, alors que leur statut précise que cette affectation doit être « exceptionnelle ».

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette lettre que nous rendons publique, nous vous prions, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de notre profond respect.

Le Bureau de la Société des agrégés